

trop tard ; les Druses avaient déjà été battus et le village de Malaha brûlé ; plus de quarante autres ont été incendiés ; la majeure partie est druse.

“Le gouverneur-général Aveggi-Pacha, gouverneur-général de la Syrie, est parti pour la montagne le 5 courant avec ses troupes.

“On désire vivement ici que les cabinets de l'Europe pensent sérieusement à placer la Syrie dans un état normal ; on espère aussi que la France voudra bien s'intéresser en faveur d'une contrée que le nom français a déjà illustrée : tous les regards se portent vers elle.”

—M. Normandin, directeur du collège de l'Assomption, nous prie d'annoncer que les Exercices Littéraires de ce Collège auront lieu le 21 et 22 du présent en trois séances ; la première commencera lundi matin à 9 heures ; la seconde à 1 heure P. M. ; la troisième le lendemain matin et se terminera par la distribution solennelle des prix. Les parens des élèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister.

Les vacances dureront jusqu'au 1er. septembre, jour auquel se fera la rentrée des classes.

Les Exercices Littéraires du Collège de St. Hyacinthe auront aussi lieu le 21 et le 22 du courant, en trois séances dont la première commencera à 1 heure de l'après-midi, la seconde à 8 heures du matin et la troisième à 2 heures. Les parens des élèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister. Ils pourront se procurer au Collège les cartes d'entrée requises. Vû l'exiguïté du local, on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des élèves.

—Sous l'impression accablante du double coup qui vient de frapper l'ancienne capitale du Canada, il est fâcheux d'être, pour ainsi dire, forcé de s'ériger en prophète de malheur et de ne pouvoir faire entendre que menace et vengeance, quand on ne devrait avoir à la bouche que des paroles de consolation et de miséricorde. Cependant, si nous sommes bien informé, il vient de s'abattre sur Montréal un de ces essaims pestiférés qui ne peut être que du plus fâcheux augure pour Notre ville et qui la met dans une situation peut-être encore beaucoup plus déplorable que celle de Québec, quelque lamentable qu'elle soit. Car autant le mal moral l'emporte sur le temporel, autant la légion de prostituées dont Québec vient de nous faire le funeste cadeau, est plus redoutable et plus dangereuse que les incendies, les pestes et toutes les autres calamités temporelles. Qui doute d'ailleurs que cette peste morale ne puisse être une cause suffisante du double fléau qui a ruiné en si peu de tems les deux tiers de cette ville infortunée. C'est pourtant cette peste que Montréal consent à recevoir dans ses murs, sans la moindre opposition. N'est-il pas à craindre, après cela, que la nouvelle capitale ne partage bientôt le sort de l'ancienne et qu'elle ne soit châtiée encore beaucoup plus sévèrement ? Nous devons avouer que nous avons peine à croire que notre ville pût se laisser aller à une aussi coupable complaisance, surtout dans les circonstances actuelles et que nous n'avons pu y ajouter foi qu'après les renseignements les plus certains. Mais ce que nous n'aurions jamais cru, si nous n'eussions eu les témoignages les plus irrécusables, c'est que cette dégradante écume de la société, au nombre d'environ soixante, dans un seul steamboat, ait pu être placée même au haut de la table des passagers de la chambre. Une telle insulte à la décence et à la morale publique, ne peut trouver d'excuse que dans une ignorance absolue de fait, et c'est ce qui nous empêche de stigmatiser une semblable infamie, comme elle le mérite, quoique nous ayons peine à comprendre une telle inadvertance dans un capitaine de steamboat en Canada.

—On lit dans la *Minerve* d'hier soir :

“Le gouvernement s'est déterminé à se rendre aux prières de la corporation de Québec, pour prêter des secours aux victimes, et subvenir aux pertes des derniers incendies.

“Il paraît que l'intention du gouvernement est de faire sur le champ l'avance d'une somme considérable afin de faire ériger des édifices temporaires pour ceux qui n'ont pas de maisons, et procurer de la nourriture à tous les malheureux qui ne peuvent en avoir.

“On pense généralement que le gouvernement va recommander au Parlement Provincial d'autoriser la négociation d'un emprunt considérable en Angleterre, probablement de £100,000, qui sera garanti par la province. Le gouvernement recommandera aussi au parlement de donner à la corporation de Québec des pouvoirs plus étendus, pour faire les lois qui regardent la largeur des rues, et la construction des maisons à l'avenir.”

—Le *Morning Courier* de ce matin publie une lettre de l'hon. D. Daly, secrétaire provincial, qui informe Son Hon. le Maire de Québec que Son

Excellence le gouverneur-général, de l'aveu de son conseil, met à sa disposition une somme qui pourra s'élever jusqu'à £5,000, à prendre sur le trésor de la province, pour subvenir aux besoins les plus pressans des incendiés et pour élever temporairement un certain nombre de bâtimens publics afin de les y loger pendant l'hiver. Son Excellence y annonce aussi qu'il recommandera au prochain parlement d'autoriser un emprunt de £100,000 en Angleterre, sous la garantie de la province, pour aider à rétablir les faubourgs brûlés.

CANADA.

—L'hon. W. Draper et l'hon. D. B. Papineau ont quitté Montréal vendredi pour le Nouveau-Brunswick. On pense que leur mission a rapport à l'arrangement des frontières. *Minerve.*

Encore des incendiaires.—Il paraît maintenant certain que l'incendie de la maison de M. Gibson, dans Griffintown, mardi dernier, est le fruit de la malveillance. Un individu soupçonné d'être l'auteur de ce forfait a été arrêté. Hier, pendant la messe, le feu a été mis à une clôture en bois qui avoisine un hangar situé sur la continuation de la rue M^cGill, tout près du couvent des Sœurs-Grises. Plusieurs planches étaient déjà brûlées lorsqu'un individu qui passait par là, par hasard, (car cette rue n'est presque pas fréquentée) éteignit le feu. On a trouvé près de là des rippes et de la résine.

La nuit dernière, le hangar de M. Keed, au Sault au Récollet, est devenu la proie des flammes. Un domestique qu'il a renvoyé dernièrement de son service et qui lui a fait des menaces est soupçonné d'avoir assouvi sa vengeance en mettant le feu à ce bâtiment. On est sur ses traces, et il est à espérer qu'il sera arrêté. Notre police redouble de vigilance, tous les individus suspects qu'elle rencontre dans les rues à une heure induc, sont arrêtés et détenus jusqu'à ce qu'ils donnent des renseignemens satisfaisants. *Idem.*

—Un ouragan épouvantable, accompagné de pluie, de grêle et de tonnerre, éclata le 9 juin sur la Pointe de l'Est, île du Prince Edouard, et fit de grands ravages dans les champs ; des maisons et d'autres bâtimens furent renversés, des embarcations chavirées, et plusieurs personnes noyées. Les grêlons étaient de la grosseur d'un œuf de poule. *Canadien.*

SUISSE.

—Ainsi que nous l'avions plusieurs fois annoncé, la cause des monastères d'Argovie n'est point abandonnée, et la ligue catholique reprendra cette question à la prochaine Diète, en dépit de la circulaire du Vorort qui, dans l'énumération des *tracianda* de cette année, la déclare terminée.

Les sept cantons catholiques ont adressé à leurs co-Etats une circulaire par laquelle ils les invitent à munir leurs députations d'instructions conçues dans le but de rétablir dans leurs droits fédéraux tous les monastères supprimés en vertu du décret rendu, le 13 janvier 1841, par le Grand-Conseil d'Argovie ; le tout dans l'intérêt du maintien des droits confessionnels et des devoirs prescrits par l'art. 12 du Pacte fédéral.

Les principaux motifs qu'allègue cette circulaire sont de deux sortes. En premier lieu, elle denie au *conclusum* du 31 août 1841 le caractère indispensable de la majorité des suffrages, attendu que c'est indubitablement et contre toutes les règles et usages admis dans la tenue des Diètes, que le vote du canton de Saint-Gall, qui demandait le rétablissement de quatre couvents de femmes, a été confondu avec les votes d'autres cantons qui n'en demandaient que trois, et que les votes de ces derniers ayant déjà été prononcés et portés au protocole antérieurement à celui de Saint-Gall, ne pouvaient plus être annulés ni modifiés en conformité de celui-ci, qui s'était réservé le protocole ouvert, pour attendre de nouvelles instructions de son gouvernement. En second lieu, la circulaire proteste de nouveau contre la compétence et le pouvoir de la Diète d'adopter à une majorité quelconque, et bien moins encore à la majorité d'une seule voix, des résolutions destructives d'un article aussi explicite et aussi formel que l'art. 12 du Pacte fédéral. Nous avons déjà fait observer que les dernières élections ayant brisé la majorité radicale des précédents conseils de Saint-Gall, le vote de ce canton faisant défaut à la cabale radicale, et pouvant passer du côté qui lui est opposé, il deviendra impossible à cette cabale de se redonner les apparences d'une majorité ; par conséquent, la question des monastères d'Argovie demeurant tout au moins indéfinie, est, de plein droit, réservée à l'avenir. Quant à la question des Jésumites, le Vorort a jugé prudent de ne plus la porter sur les *tracianda*. Toutes les propositions antérieures qui ont précédemment occupé la Diète demeurent donc nulles et non avenues. *Univers.*

—On écrit de Vienne :

“On sait que notre gouvernement, d'accord avec la cour de Rome, a restitué à l'ordre de Malte diverses possessions situées dans la Lombardie et le territoire de Venise. Comme on désire beaucoup, surtout en Italie, voir ressusciter cet ordre chevaleresque, il se peut que notre gouvernement lui crée un grand maître, comme chez nous à l'ordre teutonique, et l'on désigne déjà comme tel S. A. I. l'archiduc Frédéric, commandant de notre marine.”

AMÉRIQUE.

Singulier procès né du millérisme.—Un procès aussi nouveau que curieux doit être jugé à la prochaine session de la cour des Etats-Unis, séant à Boston. En voici l'historique : un manufacturier du Massachusetts, qui faisait de grandes affaires, étant devenu un croyant du prophète Miller qui prédisait la fin prochaine du monde, se dit qu'il était bien sot de s'occuper des affaires de ce monde pour le peu de temps qui lui restait à vivre. En conséquence, il fit donation de tous ses biens à son fils aîné, avec certaines réserves en fu-